

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - DEMANDE DE DEROGATION

**ATTENTION** : Il n'est pas possible -sauf dérogation- de faire plus de deux inscriptions consécutives pour une même année.  
Pour l'ensemble de la licence, le nombre d'inscriptions annuelles est limité à cinq ; pour les deux premières années, il est limité à trois ; pour la troisième année il est limité à deux. Le nombre d'inscriptions annuelles consécutives en master 1 est limité à deux.  
Pour toute inscription au-delà de ces limites une demande de dérogation doit être effectuée.

N° étudiant :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

#### Cursus antérieur

Année	Mention de Licence/Master	Université	Moyennes obtenues	Crédits obtenus
/				
/				
/				
/				
/				

Sollicite une inscription supplémentaire à :  Marseille  Aubagne  Gap

en :

Licence 1

Licence 2 : Mention :

Licence 3 : Mention :

Master :  M1  M2

Mention :

**Veillez préciser les raisons de vos échecs, les moyens que vous souhaitez mettre en œuvre pour réussir ainsi que votre projet professionnel.**

Fait à                      le        /        /

Signature de l'étudiant

---

**Avis du responsable de l'année d'étude :**

Favorable                       Défavorable                      Motif :

Fait à                                      Le        /        /

Signature du Responsable

---

**Décision du Directeur des Etudes de la Faculté des Sciences du Sport :**

Accordé                       Refusé                      Motif :

Fait à                                      le        /        /

Le Vice-Doyen Formation

Cyril PEYRE